

Association des Salariés de l'Arsenal Victimes de l'Amiante ASAVA



Bulletin n° 13 (janv.2011)

ASSEMBLEE GENERALE ET GALETTE DES ROIS

VENDREDI 14 JANVIER A TOULON 14H
MAISON DE LA MEDITERRANEE
AU PORT MARCHAND (*)

MARDI 1er FEVRIER A COGOLIN 14H30
SALLE PISAN
(Pour les adhérents du golfe de St TROPEZ)

Au-delà des aspects conviviaux et fraternels, l'Assemblée Générale des adhérents est aussi l'unique rendez-vous annuel durant lequel nous échangeons collectivement sur les dossiers en cours. Par ailleurs chacun(e) est appelé à donner son avis sur l'organisation et l'activité de l'association. Des votes sont exprimés. Le budget prévisionnel est adopté, le Conseil d'Administration est renouvelé. Autant dire que cette réunion revêt une importance capitale pour la bonne marche de votre association.

ASSEMBLÉE QUE NOUS CLÔTURERONS ENSEMBLE AUTOUR DU VERRE DE L'AMITIÉ ET DE LA GALETTE DES ROIS

✂.....

Procuration de vote à découper et à nous faire parvenir avant le 12 janvier en cas d'absence prévue à l'Assemblée Générale statutaire

Nom

Prénom

Adresse.....

Donne procuration pour toutes décisions à voter lors de l'Assemblée Générale de l'ASAVA du 14 janvier au bureau de l'association, ou à Monsieur :

Signature précédée de la mention manuscrite

Lu et approuvé

✂.....

Réservation pour la galette des rois du vendredi 14 janvier, accompagnée d'un chèque de 5€ par personne lequel vous sera rendu le jour de l'assemblée, (ceci pour éviter les gaspillages) à retourner à l'ASAVA avant le 12 janvier, ou à Michel SAVIGNAC (pour l'AG du 1er février à COGOLIN).

Monsieur ou Madame :Nombre de participants.....

(*) Pour vous rendre à la maison de la méditerranée : A partir de la porte de l'arsenal du Mourillon, direction rond-point « Mayol », par l'avenue Infanterie de marine. Prendre à droite, **juste avant** les pompiers **puis tout** de suite à gauche. Filer sur 200 m environ jusqu'au grand parking (anciennement HLM « la carte postale ») sur votre droite. Prendre la rue commandant Infernet qui jouxte le parking. La maison de la méditerranée (face à ce parking) est indiquée par un panneau.

SAMEDI 9 OCTOBRE A PARIS NOUS Y ETIONS :

En plein conflit des retraites notre association nationale l'ANDEVA avait décidé de peser dans le débat en organisant une initiative pour dire :

Ceux qui vont mourir plus tôt doivent partir plus tôt.

Un mot d'ordre fort mais qui résumait les inquiétudes de notre association quant à l'âge de départ à la retraite des personnels partis à l'ACAATA.

En effet, tout le réseau s'est mobilisé (5 000 manifestants) pour signifier aux pouvoirs publics de ne pas toucher à nos acquis. Une forte mobilisation donc, complétée par des interventions auprès des parlementaires (assemblée nationale et sénat) ont permis, alors qu'hélas le mouvement social n'a pas pu faire plier le gouvernement sur le recul de 60 à 62 ans des droits à la retraite pour l'ensemble des salariés, **de maintenir l'âge légal de départ à 60 ans pour les salariés exposés à l'amiante partis à l'ACAATA.**

Certes les fortes mobilisations des salariés, que nous avons aidées à notre niveau à construire, pendant plusieurs semaines sur le dossier « retraite » nous ont aidés à gagner, mais si l'ANDEVA et tout son réseau n'avait pas pesé aussi fortement, le gouvernement serait passé en force. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à lire les débats et les amendements déposés par le gouvernement dans les deux hémicycles (assemblée nationale et sénat). Il a fallu toute la vigilance de nos instances nationales pour déjouer les mauvais coups.

Notre engagement national se trouve conforté par cet épisode, mais comme rien n'est jamais définitivement acquis notre implication devra être toujours aussi importante, d'autant que pour les salariés du privé l'attribution de la retraite complémentaire est dérogatoire et définie clairement jusqu'au 31/12/2010. Passée cette date, ce sont les partenaires sociaux qui décideront, branche par branche, de la reconduction ou non de cette dérogation. En clair, on peut maintenir l'âge de départ à la retraite à 60 ans pour les salariés concernés qui toucheraient leurs pensions du régime général, environ 70% et les 30% restants de la complémentaire ne pourraient, si un bon accord n'est pas conclu, ne leur être attribués qu'à 65 ou 67 ans. Ce qui remettrait totalement en cause leur possibilité de partir à 60 ans.

Les négociations ont débuté au niveau national depuis le 25/11/2010, un enjeu très important qui nous impose de rester vigilants et mobilisés. Nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler.

Christian Forasetto



Dix adhérents de notre association sont « montés » à Paris

FIVA

LE DELAI DE PRESCRIPTION PASSE DE 4 A 10 ANS

Jusqu'à peu, le délai de prescription pour déposer une demande d'indemnisation devant le FIVA était de 4 ans (date de constatation de la maladie) pour les pathologies dites bénignes et de 9 ans pour les cancers de l'amiante. De nombreuses victimes ou familles d'ayants droit se retrouvaient « coincés » par ces délais.

L'attente très longue avant d'être jugé devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) ne facilitait pas les choses et privait bien souvent les demandeurs des indemnisations éventuelles devant le FIVA.

A deux reprises en 2010 nous sommes « montés » à AIX devant la cour d'appel, pour protester notamment contre ces prescriptions extrêmement pénalisantes.

Aujourd'hui ces délais ont changé et sont portés à 10 ans pour toutes les pathologies de l'amiante.

1000 dossiers en souffrance au plan national vont pouvoir être ainsi traités et indemnisés.

Vous avez peut-être dans votre entourage des proches ou des amis concernés par cette décision. Conseillez-leur de se rapprocher de l'ASAVA, de la Mutuelle de la Méditerranée ou de l'ARDEVA SUD/EST

NOUS N'EN AVONS PAS TERMINE AVEC LES MALADIES DE L'AMIANTE !

Depuis quelques mois, les dossiers des victimes ou ayants droits de l'ASAVA passent en jugement devant le TASS de TOULON dans le cadre des procédures « faute inexcusable de l'employeur ».

Un constat s'impose à l'écoute des plaidoiries de nos avocats : Les victimes de l'amiante sont de plus en plus jeunes et il n'est plus rare d'avoir des plaignants de moins de 60 ans.

C'est inquiétant et cela valide les expertises, et les rapports alarmistes publiés ces dernières années faisant état de 100 000 morts de l'amiante à l'horizon 2020.

REVALORISATION DE L'ACAATA : DCNS REpond : C'EST PAS NOUS C'EST LE BUDGET! LES AUTRES DIRECTIONS NE REpondENT PAS

« Mes services ont procédé à l'examen des demandes parvenues et au calcul de revalorisation des allocations (...) La trésorerie générale de NICE en charge de la mise en paiement a été contactée à ce sujet (...) sachez que DCNS a récemment interrogé les services de la Direction Générale des Finances publiques dont relèvent les trésoreries Générales quant aux suites réservées à ce dossier. Dès que les éléments nouveaux seront connus, DCNS ne manquera pas de les faire connaître »

En attendant, les demandeurs n'ont toujours pas les sommes qui leur sont dues !.....et notre procédure devant le Tribunal Administratif, qui couvre tous les adhérents concernés, suit son cours !

PREJUDICE ECONOMIQUE ET D'ANXIETE : 2 DOSSIERS DE L'ARSENAL DEVANT LE T.A. DE TOULON

Deux ex-salariés de DCNS qui avaient fait leurs dossiers « préjudice économique » à la Mutuelle de la Méditerranée étaient appelés en audience du T.A le 3 décembre à TOULON. Le jugement mis en délibéré pour la fin de l'année, nous ne manquerons pas de l'évoquer lors de notre Assemblée du 14 janvier.

Sachez toutefois que le ministère public (partie adverse) a rejeté les demandes concernant le préjudice économique. Il a reconnu l'anxiété réelle des plaignants tout en indiquant que l'indemnisation de ce préjudice ne pouvait pas s'opérer sur la base d'une évaluation financière forfaitaire.

La partie « de bras de fer » ne fait que commencer.

Nous avons toujours su (dit et écrit) que ce serait très long. Qu'il faudrait en passer par la cour d'appel administrative et probablement par le conseil d'état.

On y est ! Restons unis et mobilisés car il faudra se faire entendre en 2011 sur ces dossiers.

Jean Herquin

COTISATION 2011 INCHANGEE

Cette 4ème Assemblée Générale se tient cette année en janvier.

Elle nous permet de nous recaler sur une année calendaire facilitant ainsi le renouvellement des cotisations...et, espérons-le, la tâche des bénévoles et particulièrement celle du trésorier !

En effet, en 2010 nous avons eu quelques difficultés pour encaisser la cotisation de certains adhérents ce qui nous a conduits à rappeler à maintes reprises « les retardataires » dans le bulletin, et par courrier personnel.

Nous ne souhaitons pas vivre la même expérience cette année

Aussi j'en appelle à la responsabilité de chacun pour régler sa cotisation le jour de l'Assemblée et en tout état de cause avant la fin du mois de janvier

Bonne nouvelle puisque **la cotisation reste inchangée pour 2011 soit 38€**, ceci malgré l'augmentation de la quote-part ANDEVA (plus 1€), qui passe à 17€, 21€ restant à l'association pour lui permettre de fonctionner.

UN NOUVEAU LOCAL POUR L'ANDEVA

A ses débuts, l'ANDEVA n'avait que quelques centaines d'adhérents. Elle en a aujourd'hui 22.000 et fédère une soixantaine d'associations locales, dont la nôtre depuis 2010.

En 1999, la Mutuelle des collectivités territoriales (MNFCT) a accepté d'héberger l'ANDEVA dans ses propres locaux, au 22 rue des Vignerons, à Vincennes.

Aujourd'hui nous devons franchir une nouvelle étape.

La MNFCT est à l'étroit. Elle a besoin d'étendre les surfaces de travail pour ses salariés.

Soucieuse de ne pas nous mettre en difficulté, elle nous en a informés il y a plusieurs mois, en précisant qu'elle était prête à chercher avec nous un nouveau local pour l'ANDEVA et à contribuer financièrement à son acquisition.

L'ANDEVA en a trouvé un à Vincennes, à quelques minutes du métro. L'achat en commun avec la MNFCT est maintenant finalisé. Depuis le 14 décembre l'ANDEVA a pris possession de ses nouveaux locaux, plus spacieux et fonctionnels.

Pour permettre son acquisition sans mettre en péril l'équilibre financier de l'association, l'ANDEVA a lancé une souscription nationale auprès de tous ses adhérents.

Un article a été publié à cet effet dans le bulletin national d'août 2010 que chacun des adhérents de l'ASAVA, à jour de sa cotisation, a pu recevoir.

Nous vous invitons à y répondre positivement.

De son côté, le CA de l'ASAVA lors de sa réunion du 7 décembre, a décidé de faire un don de 500€



**TOUTE L'EQUIPE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ASAVA
VOUS SOUHAITE UNE
BONNE ET HEUREUSE
ANNEE 2011**

Alain Gérard

18 bis, chemin de la Loubière 83000 Toulon – Téléphone-Fax : 04 94 22 26 09

Courrier électronique : asava@hotmail.fr

Permanence le lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h30, le mercredi de 14h à 16h30

